

DEPARTEMENT DU RHONE  
ARRONDISSEMENT DE LYON  
CANTON DE LIMONEST  
COMMUNE DE COLLONGES AU MONT D'OR

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres  
En exercice : 11  
Présents : 08  
Votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de Collonges au Mont d'Or s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain GERMAIN, Président en exercice.

Date de convocation : 13 mars 2025

**PRESENTS :** M GERMAIN, Mme BAILLOT, M AUSSENAC, Mme ARNAUD, M PERROT, Mme GRANGE, Mme DEVOS, M. GOIFFON

**ABSENTS EXCUSES :** Mme LIGNEY (pouvoir donné à M. GERMAIN), M COLLIARD (pouvoir donné à Mme Baillot)

**ABSENTE :** Mme MOREL

Formant la majorité des membres en exercice  
Mme Devos est désignée secrétaire de séance.

**Délibération N° 2025/ 08 Approbation du compte de gestion 2024**

Monsieur le Président expose que le receveur municipal a transmis au Centre Communal d'Action Sociale son compte de gestion.

Celui-ci fait apparaître les résultats suivants :

CCAS	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Fonctionnement	- 3 509.25 €	19 046.54 €
Investissement	0 €	150,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 3 509.25 €</b>	<b>19 196.54 €</b>

Nous pouvons constater l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de Monsieur le Président et le compte de gestion du receveur municipal.

Le Conseil d'Administration,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état actif, l'état passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion 2024 du CCAS est le reflet de son compte administratif,

1/Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2/Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3/Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, des membres présents et représentés.

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

En mairie, le 31 mars 2025

Le Président,

Monsieur Alain GERMAIN

